



VILLE DE CAP-CHAT

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS qu'à la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** tenue le **21 AVRIL 2022**, les membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat ont adopté le règlement suivant, à savoir :

- **Règlement no. 312-2022 : Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Cap-Chat.**

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance dudit **RÈGLEMENT** no. 312-2022 sur le site Internet de la municipalité www.cap-chat.ca et au bureau du directeur général et greffier, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Le **RÈGLEMENT** no. 312-2022 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Cap-Chat, le 26 avril 2022

Yves Roy
Directeur général et greffier